



Les onze réponses de référence — article, version, date, et ce qui peut y déroger

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Réponses servies aux employeurs et aux salariés sur tous les canaux · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Ces onze réponses portent le DROIT GÉNÉRAL applicable à tous. Aucune ne dit à un usager si son employeur est en tort : l'appréciation d'une situation nommée appartient à l'inspecteur du travail. Chaque réponse indique expressément qu'un accord d'entreprise ou une convention de branche peut prévoir autre chose, avec le lien pour le consulter.**

Exemple complet — heures supplémentaires impayées, la réponse servie mot pour mot

Ce qui part à l'utilisateur : « Bonjour, je suis un agent d'intelligence artificielle du service ; vous pouvez demander un interlocuteur humain à tout moment. **Les heures accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire donnent lieu à une majoration de salaire. À défaut d'accord d'entreprise ou de convention de branche, l'article L3121-36 du code du travail fixe cette majoration à 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires et à 50 % pour les suivantes. Votre accord d'entreprise ou votre convention de branche peut prévoir un taux différent :**

LINDBERGH FORMATION — société par actions simplifiée au capital de 250 000 € · Siège social : 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry, France · RCS Evry 817 946 114 · SIRET 817 946 114 00029 · TVA FR 60 817 946 114 · Marque « Blue Lemon Agent » · Déclaration d'activité n° 119 108 635 91 (préfet d'Île-de-France — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Certifié Qualiopi n° 03896 au titre de la catégorie « actions de formation » · contact@bluelemonagent.ai · dpo@bluelemonagent.ai · Hébergement en France.

voici comment le consulter. Pour agir, l'article L3245-1 prévoit une prescription de trois ans à compter du jour où vous avez connu ou auriez dû connaître les faits, la demande pouvant porter sur les sommes dues au titre des trois dernières années. **Les pièces qui font la preuve** sont vos bulletins de paie de la période, vos plannings, vos relevés de badgeage et vos échanges écrits avec l'employeur. **Trois voies vous sont ouvertes** : la demande écrite à votre employeur, le signalement à l'unité de contrôle, la saisine du conseil de prud'hommes. »

Voie	Ce qu'elle produit	Délai indicatif	Ce qu'il faut fournir
Demande écrite à l'employeur	Une réponse écrite, et une trace datée si la suite se poursuit ailleurs	15 à 30 jours	Le décompte des heures et les bulletins de la période
Signalement à l'unité de contrôle	Une instruction par un inspecteur du travail, qui décide des suites	Variable	Les trois pièces de l'accusé qualifié
Saisine du conseil de prud'hommes	Une décision de justice sur les sommes dues	Plusieurs mois	Le décompte, les bulletins, les plannings

Ce qui est monté pour l'inspecteur pendant que la réponse part

Élément de la fiche de renseignement	Rempli	Source
Établissement identifié et rapproché de l'applicatif métier	Oui	SIRET, raison sociale, adresse du lieu de travail
Historique : 3 signalements sur le même établissement en 18 mois, tous sur le temps de travail	Oui	Registre des signalements de l'unité
Période des faits bornée	Oui	Déclaration de l'usager, recoupée avec ses bulletins

Élément de la fiche de renseignement	Rempli	Source
Trois pièces manquantes demandées dans le même message	Oui	Règles A, B et C
Appréciation de la situation	NON — laissée à l'inspecteur	—

Les canaux, et l'annonce obligatoire

Public	Canaux	Volume annuel	Ce que cela change
Employeurs et salariés	WhatsApp Business, chat du site, courriel	2 940 sollicitations arrivées par ces canaux	Ni compte à créer, ni application à installer — du non-recours évité
Agents de l'unité	Microsoft Teams, Slack, messagerie	—	Aucun changement d'outil
Demandes d'interlocuteur humain	Tous canaux	418	418 passées à un agent — 100 %

L'annonce n'est pas une option de configuration : depuis le **2 août 2026**, l'article **50 §1 du règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle** impose d'informer toute personne qui interagit avec un système d'IA, sauf lorsque la chose est manifeste. **L'annonce est intégrée au message d'accueil, en une phrase courte et avant toute question.**

Version des 11 réponses de référence relue et arrêtée par la responsable d'unité, le :
